

CHAPITRE III.

PARTIE IV. - STATUT PECUNIAIRE

Echelles de traitements.

Allocations pour **prestations exceptionnelles** :

Diplômes
Prestations dominicales.
Travail nocturne.
Pécule de vacances.

Régime de **pension**.

Exonération fiscale pour les pompiers volontaires.

NB : pour le SIAMU de Bruxelles ; voyez infra.